

**COMPTE-RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
8 novembre 2019**

Date de la convocation 29 octobre 2019

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 22 h 30

**Président de séance :** Monsieur SALLIER Alain, Maire

**Secrétaire de séance :** Madame Lucie MACHISSOT

**Présents :** Jean-Pierre ANCHISI, Agnès CHATRON, Paul DEJOUR, Stéphane DONY, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

**Excusés :** Guy MOULIN (A donné procuration à M. Alain MASSINI)

**Absents :**

---

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Transfert compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : choix de la structure
3. Délibération actant le transfert de la compétence optionnelle « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)
4. Indemnité de conseil aux receveurs : Monsieur GERMONT et Monsieur MESNIER
5. Demande de Monsieur ROSSET Eric pour achat à Jonac
6. Aménagement cuisine appartement Ecole
7. Travaux en cours
8. Questions diverses

## **1- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,  
PAR 11 VOIX POUR / 0 VOIX CONTRE / 0 ABSTENTIONS  
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2019

Le Maire donne lecture des remerciements du Président de la section des anciens exploitants de la FDSEA.

## **2- Transfert de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : choix de la structure :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence Eau doit être transférée de droit à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, sauf si la commune souhaite adhérer avant cette date buttoir au syndicat d'eau potable Crussol Pays de Vernoux.

Les représentants des deux structures ont été reçu en mairie pour information auprès des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :  
Par 9 voix pour la CAPCA et 2 voix pour le Syndicat d'eau potable Crussol pays de Vernoux,

Le Conseil Municipal fait le choix de transférer la compétence Eau à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

## **3- Délibération actant le transfert de la compétence optionnelle « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) :**

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

**Vu** les statuts du SDE 07 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2014 et notamment l'article 4-1-4 habilitant le SDE 07 à mettre en place d'un service coordonné comprenant la création, l'entretien ou l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

**Vu** la délibération du comité syndical du SDE07 en date du 19 décembre 2014 approuvant la demande de financement mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME,

Vu la délibération du comité syndical du SDE07 en date du 21 janvier 2019 approuvant le principe d'une gestion déléguée du service public d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables de type concession.

**Considérant** que le SDE 07 engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

**Considérant** qu'afin d'être intégrée à l'éventuel contrat de concession envisagé par le SDE 07 dans le cadre d'une gestion déléguée sur la période 2020-2028, la commune doit transférer sa compétence IRVE au SDE 07 avant l'attribution du contrat de concession, programmée d'ici fin 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDE 07 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

#### **4- Indemnité de conseil aux receveurs : Monsieur Germont et Monsieur MESNIER :**

Le Conseil Municipal :

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de Conseil.
- D'accorder l'indemnité de Conseil aux taux de 50 % par an et que cette indemnité sera calculée selon des bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur MESNIER Yann, pour sa gestion de 270 jours.
- D'accorder l'indemnité de Conseil aux taux de 100 % par an et que cette indemnité sera calculée selon des bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur GERMOND Christian, pour sa gestion de 90 jours.

## **5- Demande de Monsieur ROSSET Eric pour achat à Jonac :**

Le Maire fait part de la demande de Monsieur Eric ROSSET pour acquérir l'escalier d'accès à la maison située sur la parcelle 842, leur appartenant, situé sur le territoire communal et d'acheter également la surface dans le prolongement de la limite de la parcelle 841 afin d'assainir la zone.

Sur le principe, Le Conseil Municipal est d'accord, mais uniquement pour la vente de l'emprise de l'escalier.

Prendre attache auprès du service juridique de l'AMF pour savoir si besoin d'enquête publique.

## **6- Aménagement appartement de l'Ecole :**

Le Maire fait part des travaux à envisager pour la réfection du logement de l'Ecole suite au départ du locataire : à savoir :

- Sols de la cuisine et du salon
- Changement de la baignoire, paroi de douche à changer et pose de carrelages
- Pose d'une petite cuisine aménagée

Le Conseil donne son accord.

## **7- Travaux en cours :**

- **AEP Rochefort :** MBTP finit le local pour les pompes. Et le goudronnage devrait intervenir avant le mauvais temps.
- **WC extérieur, à la salle polyvalente :** WC installé, manque la porte, le menuisier doit intervenir rapidement.
- **Installation des poteaux pour adressage :** courant de semaine 46.
- **Travaux mur du jardin public de Nazareth :** terminé
- **Caméras à l'agence postale :** deux caméras de surveillance vont être installées par Pierre Carriat dans les semaines à venir. Ces travaux sont subventionnés en totalité par la Poste.
- **Travaux sur les Orgues de Chalencou :** Travaux d'harmonisation en cours.
- **Zone humide :** Le premier marché pour la fourniture et la mise en place d'un sentier d'interprétation ayant été infructueux, il a fallu relancer un marché, en revoyant notre projet et budget à la baisse (60 000€). Date buttoir pour dépôt des offres le 18 novembre 2019, 12 h.

## 8- Questions diverses :

### ➤ Demande de mobiliers vélos :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition de mobilier vélo à destination des collectivités, lancé en juillet dernier par le Département de l'Ardèche, et pour lequel la commune de Chalencan a répondu favorablement.

La commune de Chalencan, ayant été retenue pour l'attribution de mobilier vélo, à raison de 3 arceaux et de 2 racks de 5 vélos, il y a lieu de concrétiser cette mise à disposition par une convention liant le Département de l'Ardèche et la commune de Chalencan.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour,

- Accepte les modalités de cession de ce mobilier vélo à l'attention de la commune de Chalencan
- Autorise Le Maire à signer la convention relative à cette mise à disposition.

### ➤ Transfert de la compétence « Eaux pluviales urbaines » :

Le Maire fait part de la venue du bureau d'étude CEREG pour la prise de compétence Eaux pluviales urbaines par la CAPCA.

### ➤ Tarifs salle polyvalente :

Un groupe de travail est en train de réfléchir sur la révision des tarifs de la salle polyvalente, suite à tous les travaux entrepris sur ce bâtiment.

Séance levée à 22 h 30